



OIC/COMCEC-FC/35-19/D(26)



COMCEC

NOTE DU BCC SUR L'ALLÈGEMENT DE LA PAUVRETÉ

**BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC
Octobre 2019**

NOTE DU BCC SUR L'ALLÈGEMENT DE LA PAUVRETÉ

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 prévoit des objectifs très ambitieux et complets pour réduire la pauvreté et stimuler le développement dans le monde. Atteindre ces objectifs dans le monde entier nécessite des efforts collectifs et dévoués des pays ainsi que des organisations internationales. L'état de pauvreté dans les Pays Membres de l'OCI constitue également un défi important pour le programme de développement de l'OCI. Par conséquent, mettre l'accent sur l'allègement de la pauvreté dans la région de l'OCI est un effort louable pour les pays membres.

La pauvreté a des dimensions et des taux différents en fonction des conditions de vie selon les régions géographiques et les pays. Il existe deux approches pour mesurer la pauvreté, monétaire et non monétaire, respectivement. Selon l'approche monétaire, les seuils acceptés par la Banque mondiale sont de 1,90 USD par jour et de 3,10 USD par jour.¹ Dans ce contexte, on étudie la pauvreté extrême en examinant les niveaux de PIB par habitant et les ratios de dénombrement de la pauvreté à 1,90 USD par jour.

L'autre approche - méthode non monétaire - met l'accent sur la pauvreté dans une perspective multidimensionnelle. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a élaboré deux index à cet égard. L'indice de développement humain (IDH) identifie la pauvreté comme un manque de revenus, d'éducation et de santé. Ainsi, l'IDH utilise quatre indicateurs, à savoir le revenu national brut (RNB) par habitant, le nombre moyen d'années de scolarité, les années de scolarisation prévues et l'espérance de vie à la naissance. L'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM), le deuxième, considère les dénuements multiples de la population et leur chevauchement en termes de santé, d'éducation et des niveaux de vie. Le revenu est exclu dans ce calcul mais le niveau de vie est mesuré par six indicateurs.

La Pauvreté dans le Monde

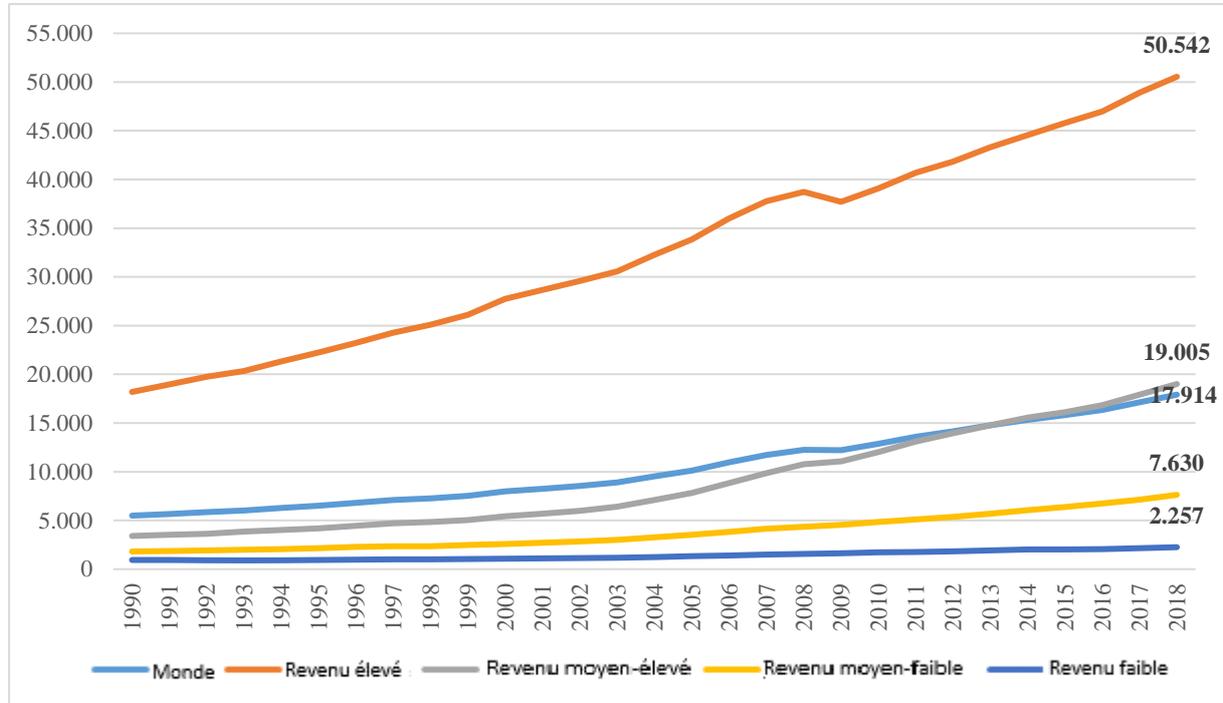
Bien que le taux de pauvreté mondial ait diminué de moitié depuis 2000, il est nécessaire d'intensifier les efforts pour augmenter les revenus et alléger la pauvreté, étant donné que des personnes vivent encore dans une pauvreté extrême, en particulier en Afrique subsaharienne. En 2015, environ 736 millions de personnes, presque 10% de la population mondiale, vivaient sous le seuil de pauvreté international de 1,90 USD par jour. Ce chiffre montre une baisse significative du taux de pauvreté mondiale, qui est passé de 36% en 1990 à 10% en 2015. Cependant, plus que la moitié de la population de l'Afrique Subsaharienne continuait de vivre sous le seuil de 1,90 USD par jour².

Se concentrer sur la pauvreté en termes monétaires nécessite de vérifier en premier l'indicateur de revenu. Le PIB mondial par habitant en PPA (parité de pouvoir d'achat) était de 167,914 USD en 2017. Cette moyenne était de \$50,542 USD pour les pays à revenus élevés, de \$19,005US pour les pays à revenus intermédiaires-supérieurs, de \$7,630 pour les pays à revenus intermédiaires-inférieurs et de \$2,257 pour les pays à revenus faibles (Figure 1). Ces chiffres montrent qu'il existe une disparité considérable parmi les pays. Alors que le Qatar a le PIB par habitant (PPA) le plus élevé avec 126,598 en dollars internationaux courants, Burundi a le plus bas PIB par habitant avec 742.80 en dollars internationaux courants. Il existe également des problèmes importants relatifs à la répartition des revenus dans les pays.

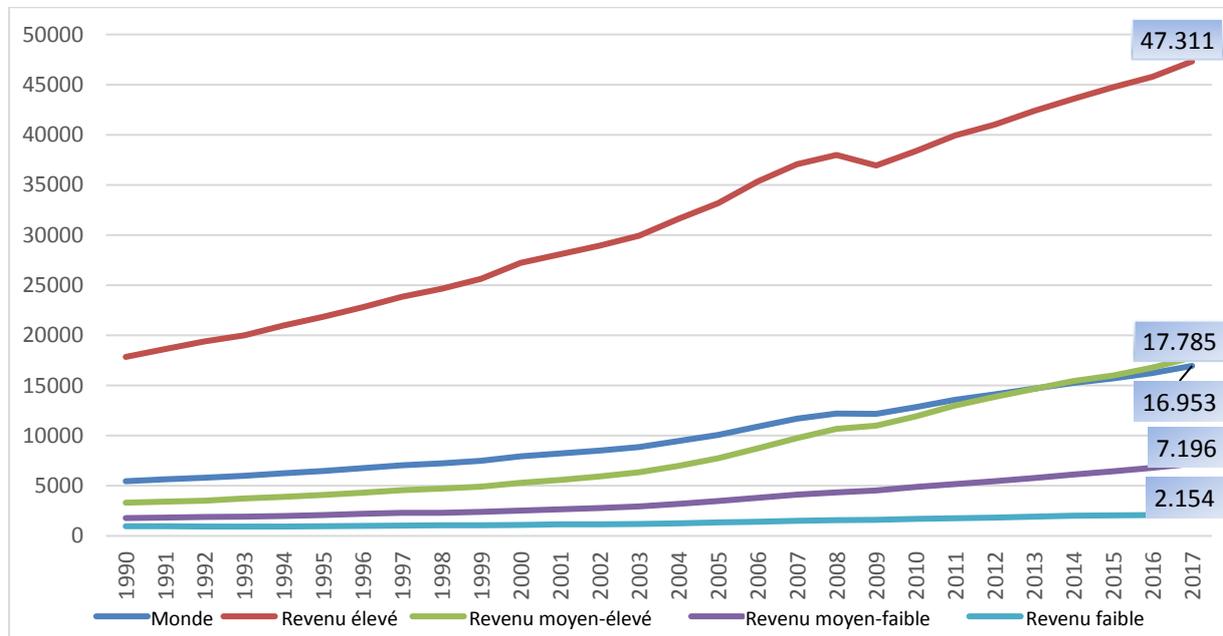
¹ La définition de la «pauvreté extrême» de la Banque Mondiale a été révisée de manière à signifier de vivre avec moins de US\$1.90 par jour, au lieu de US\$1,25 par jour, afin de refléter les dernières données relatives aux parités du pouvoir d'achat. De même, le montant de US\$2 par jour a été révisé pour passer à US\$3.10 par jour.

² <https://www.worldbank.org/en/topic/poverty/overview> consulté le 21.09.2019

Figure 1 : PIB par habitant (PPA) (en dollars internationaux courants)



Monde Revenu élevé Revenu moyen-élevé Revenu moyen-faible Revenu faible

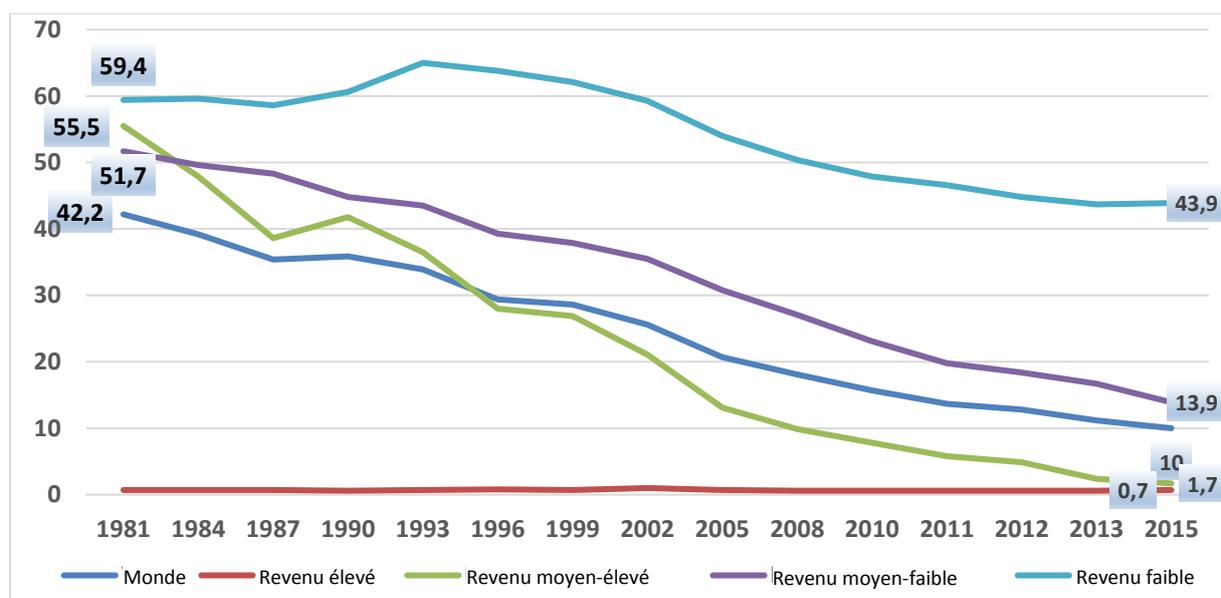
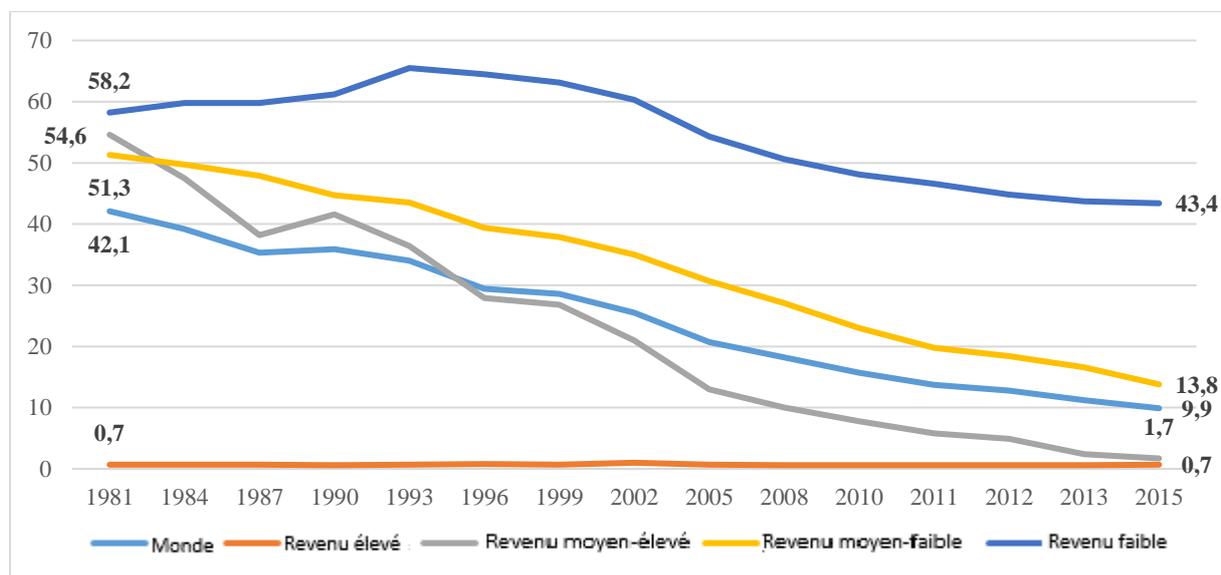


Source : Préparé par le BCC en utilisant les indicateurs du Développement dans le Monde de la Banque Mondiale.

Pour la plupart des pays, les niveaux de pauvreté ont diminué en termes monétaires au cours des trois dernières décennies. En effet, pour la période 1981-2015 des progrès significatifs ont été observés en ce qui concerne le pourcentage de personnes vivant avec moins de 1,90 USD par jour. Alors que ce taux était de 54.6% pour les pays à revenus intermédiaires-supérieurs, de 51.38% pour les pays à revenus intermédiaires-inférieures et de 60.6% pour les pays à bas

revenus en 1981, il est diminué de 1.7%, de 13. 8% et de 43. 4% respectivement pour ces groupes de revenus en 2015 (Figure 2).

Figure 2 : Proportion du nombre de pauvres pour 1.90 USD par jour (PPA) (% de la population)



Source : Créée par les auteurs en utilisant les indicateurs du développement dans le Monde de la Banque Mondiale

Malgré les progrès importants accomplis dans l'allègement de la pauvreté au cours des deux dernières décennies, la disparité entre les différents groupes de revenus reste alarmante.

La pauvreté dans les Pays Membres de l'OCI

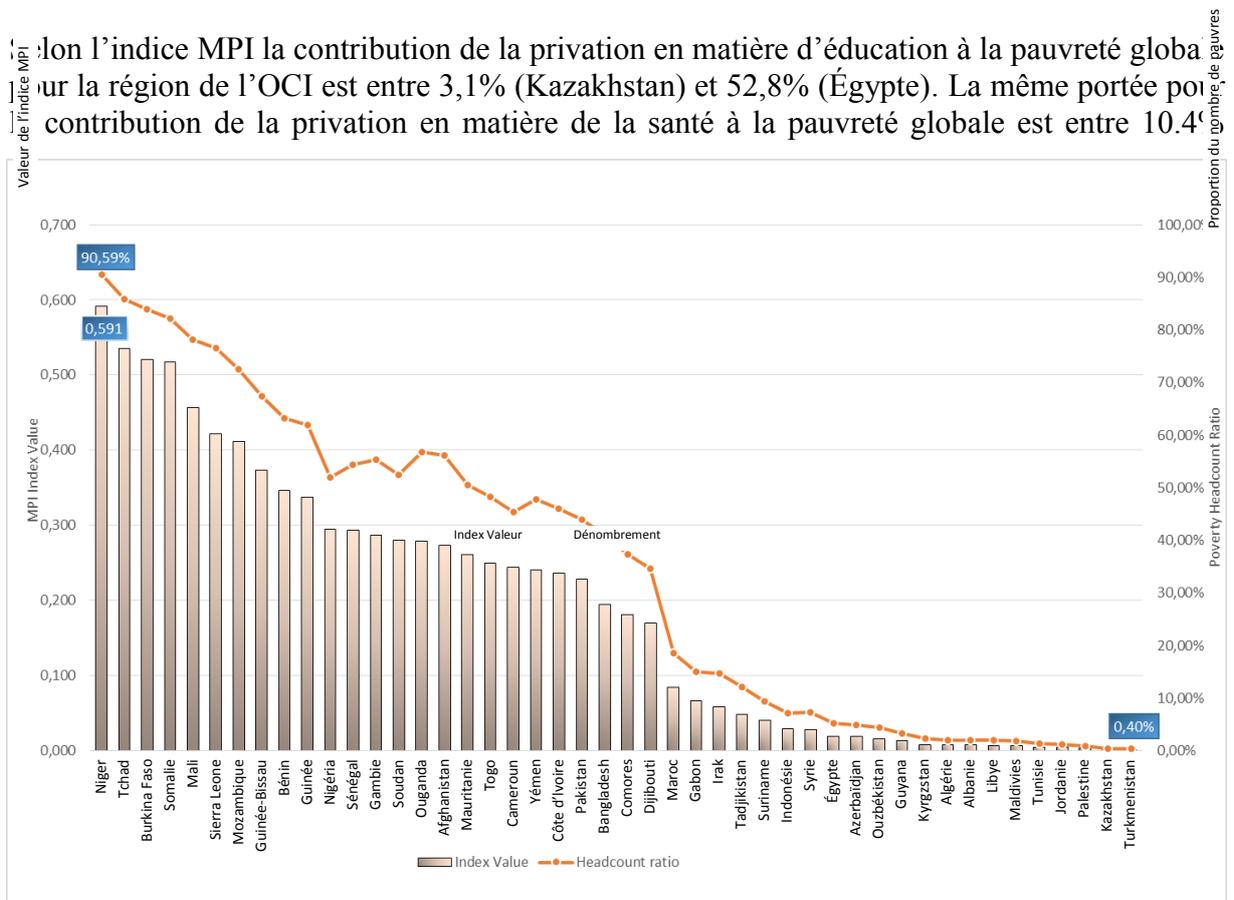
L'OCI forme un groupe hétérogène en termes de niveaux de développement avec ses 57 pays membres répartis sur quatre continents. 21 sur les 47 Pays les Moins Avancés (PMA) sont membres de l'OCI. À cet égard, le PIB par habitant des pays membres montre une composition

très dispersée, variant de US\$1,048 à 126,598(PPA en dollars international courants) en 2018. De plus, le nombre de personnes vivant avec moins de US\$1.90 par jour dans les Pays Membres de l’OCI s’élevait à près de 243.5 millions, soit 16.5% de la population totale de l’OCI en 2016.

La pauvreté Multidimensionnelle dans les pays membres de l’OCI.

En ce qui concerne le groupe pour lequel l’indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI) est calculé, on constate que 80% des pays membres de l’OCI sont inclus dans ce calcul. La population vivant dans la pauvreté multidimensionnelle varie parmi les pays membres de l’OCI. Alors que le Turkménistan a le ratio le plus bas, soit 0,40%, le Niger abrite le plus haut pourcentage de la population vivant dans la pauvreté multidimensionnelle avec un ratio d’environ 90%.

Figure 3 : L’index de pauvreté Multidimensionnelle et la proportion du nombre de pauvres dans les Pays Membres de l’OCI.



(Afghanistan) et 90.4% (Kazakhstan), et la contribution de la privation en matière de niveau de vie est entre 3.4% (Jordanie) et 54.5% (Ouganda).³

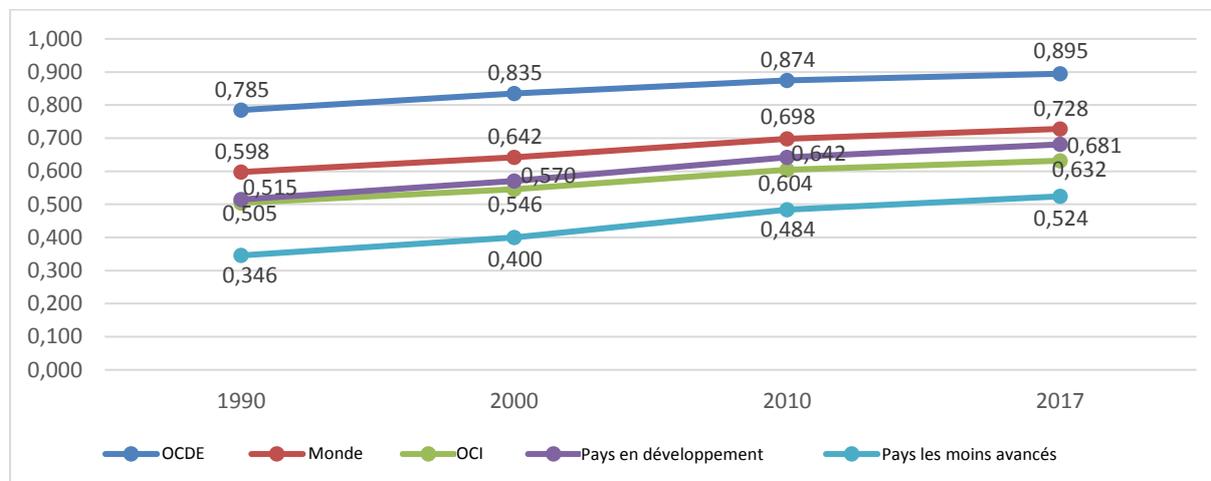
Niveaux de développement humain dans les Pays Membres de l’OCI

L’indice de développement humain (IDH) montre l’existence d’une augmentation du développement humain dans le monde entre 1990 et 2017 (Figure 4). La moyenne mondiale est passée de 0.598 à 0.728 au cours de cette période. La moyenne de l’OCI est passée de 0.505 à 0.632 et elle est restée nettement inférieure à la moyenne de l’OCDE et de la moyenne mondiale au cours de la même période. Les valeurs moyennes de l’IDH de l’OCI étaient uniquement supérieures à celles des PMA. D’autre part, l’écart entre l’OCI et les pays en voie de

³PNUD, Indice mondial de pauvreté multidimensionnelle 2018

développement s'est accru. En 1990, il n'était que de 0,010, alors qu'il atteignait 0,049 en 2017, ce qui implique des progrès plus rapides dans le bloc des pays en développement.

Figure 4 : Tendances de l'Indice de développement humain, 1990-2017

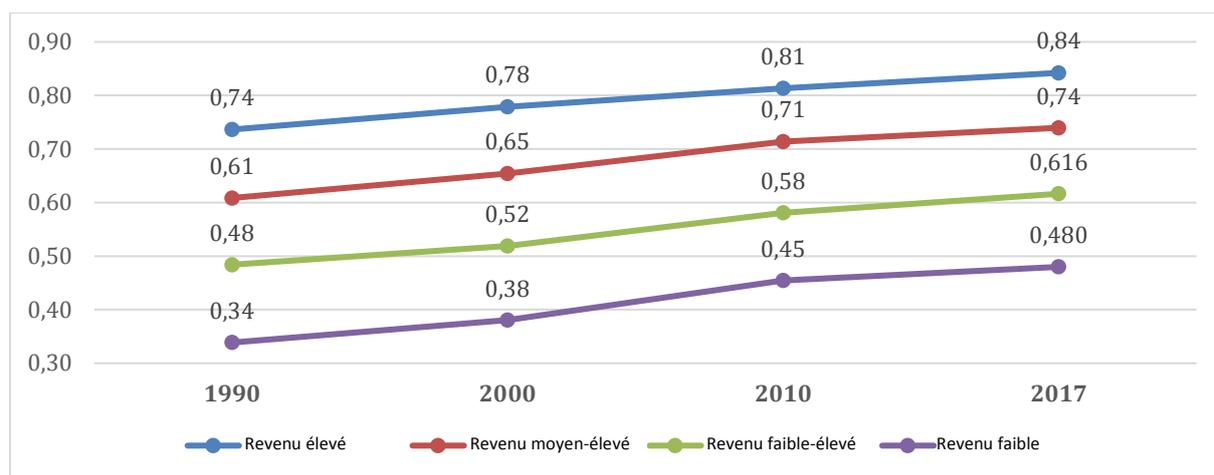


Source : PNUD 2018

Note : Les moyennes ne sont pas pondérées, c'est-à-dire que chaque pays dans les groupes a le même poids, indépendamment de sa population.

La Figure 4 montre l'évolution de l'IDH pour les états membres de l'OCI dans les différents groupes de revenus entre 1990 et 2017. Elle souligne qu'il y a eu une tendance vers le haut pour chaque groupe de revenus au cours de la période définie. Elle montre aussi clairement que les valeurs de l'IDH sont fortement associées au niveau de revenus. Les valeurs de l'IDH d'un groupe de pays augmentent constamment à mesure que le niveau de revenu de ce même groupe augmente. Par ailleurs, les pays à revenus élevés et à revenus moyens-élevés affichent des tendances d'IDH qui dépassent la moyenne de l'OCI, les pays à revenus moyens-faibles et à revenus faibles ont des valeurs d'IDH plus basse que la moyenne de l'OCI.

Figure 5 : Tendances de l'indice de développement humain des Pays de l'OCI par groupes de revenus, 1990-2017



Source : Perspectives 2018 du COMCEC sur le Pauvreté

Note : Les moyennes ne sont pas pondérées, c'est-à-dire que chaque pays dans les groupes a le même poids, indépendamment de sa population.

Programme 2030 pour le développement durable et les objectifs de développement durable (ODD)

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui étaient les tous premiers objectifs fixés collectivement par le monde, étaient axés sur les défis des pays pauvres en ciblant l'éradication de la pauvreté. En s'appuyant directement sur les OMD, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 présente un programme de développement plus ambitieux et plus complet.

Depuis l'adoption des OMD, des progrès significatifs et prometteurs ont été réalisés dans le monde entier. Toutefois, l'éradication de la pauvreté reste l'un des principaux défis mondiaux pour le développement durable. Des inégalités irrégulières et généralisées persistent entre les pays et au sein même de ces derniers. Pour cette raison, le premier Objectif de Développement Durable a été identifié comme suit : «Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde.»

Les principaux défis auxquels les pays membres sont confrontés pour atteindre les OMD étaient, entre autres, le manque d'engagement envers les OMD ; une mauvaise infrastructure ; une faible capacité institutionnelle, accompagnée de difficultés d'exécution ; des ressources financières limitées ; une faible croissance économique et des conditions commerciales défavorables ; et l'environnement fragile, y compris les problèmes de sécurité et les défis liés aux catastrophes. Tenant compte de ces défis pour la réalisation des OMD, la mise en œuvre des ODD revêt une importance majeure, compte tenu de son programme plus ambitieux.

Étant donné son importance pour le développement des pays membres de l'OCI, le COMCEC suit les programmes, les projets et les autres activités des institutions de l'OCI liées à la mise en œuvre des ODD. À cet égard, conformément aux résolutions pertinentes du COMCEC, le BCC résume les activités des institutions de l'OCI menées en vue de la mise en œuvre des ODD dans les pays membres et soumet un rapport aux Sessions du COMCEC.

De plus, SESRIC a mené une enquête de tendance sur les priorités des pays membres en ce qui concerne les ODD et a présenté les résultats à la 34^{ème} Session du COMCEC. Sur la base de ces résultats, SESRIC a présenté un rapport annuel sur les progrès accomplis au niveau de l'OCI dans la réalisation des ODD prioritaires définis par les États Membres à la 35^{ème} Session Ministérielle du COMCEC.

- **Accès aux services de santé dans les pays islamiques (13^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté)**

Au moins la moitié de la population mondiale n'a toujours pas accès aux services de santé essentiels. De plus, quelque 800 millions de personnes consacrent plus de 10% de leur budget familial aux soins de santé et près de 100 millions de personnes sont poussées dans l'extrême pauvreté chaque année en raison de dépenses de santé supplémentaires et non remboursables.⁴ Chaque jour, 16 000 enfants meurent avant d'atteindre l'âge de cinq ans. Rien qu'en naissant dans une famille du quintile de richesse le plus pauvre, le risque de décès avant l'âge de 5 ans est deux fois plus grand que celui des enfants du quintile le plus riche.⁵

La 13^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté, tenue le 4 avril 2019, a élaboré sur l'accès aux services de santé dans les Pays Membres et a formulé des recommandations de politique à soumettre à la 35^{ème} Session Ministérielle du COMCEC. Au cours de la Réunion, les participants ont étudié le rapport de recherche intitulé «Accès aux Services de Santé dans les Pays Membres de l'OCI» et les «Perspectives de la Pauvreté du COMCEC 2018».

Le rapport de recherche précité a révélé que les pays de l'OCI se caractérisent par une espérance de vie inférieure, un taux de mortalité maternelle et des taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans supérieurs à ceux des pays non membres de l'OCI et à revenu intermédiaire-faible. Cependant, les Pays Membres de l'OCI sont moins touchés par la tuberculose et le VIH que les pays non membres de l'OCI pour le groupe à revenu intermédiaire-supérieur. Il a également souligné que l'accessibilité physique et financière des services de soins de santé tend à être plus faible dans les pays de l'OCI que dans les pays non membres de l'OCI. La disponibilité des infirmières et des sages-femmes est beaucoup plus faible dans les pays de l'OCI à faible revenu que dans les pays à faible revenu non membres de l'OCI, alors que les pays de l'OCI investissent moins dans la santé en tant que proportion de leur PIB et exposent davantage leurs citoyens à des dépenses supplémentaires à leurs charges que les pays non membres de l'OCI. De plus, l'accès des pauvres à la santé est particulièrement limité en termes absolus et par rapport aux populations les plus riches des pays de la région africaine.

Tenant compte de ces défis, la 13^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté a formulé les recommandations suivantes :

1. Développer une stratégie comprenant des systèmes de paiement et d'assurance maladie bien conçus pour parvenir à la couverture maladie universelle pour les pauvres
2. Promouvoir l'engagement du secteur privé dans la prestation des soins de santé sous la supervision des autorités publiques et avec un mécanisme de contrôle bien conçu afin de garantir sa qualité
3. Développer/améliorer les systèmes de gestion de l'information sur la santé en concevant un système intégré d'information en ligne sur la santé, en affectant les ressources nécessaires à l'infrastructure informatique de la santé et en renforçant le mécanisme de coordination multisectoriel
4. Renforcer les soins de santé primaires dans les zones les plus pauvres en encourageant le personnel de santé qualifié à travailler dans les zones rurales et isolées et en favorisant la sensibilisation de la communauté ainsi que des dépistages réguliers

⁴Suivi de la couverture sanitaire universelle, Rapport de suivi mondial 2017, OMS et Banque mondiale

⁵ https://www.who.int/features/factfiles/health_inequities/en/

- **Mortalité Maternelle et Infantile dans les Pays Islamiques
(14^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté)**

En résultat des développements dans l'accessibilité aux services de santé de qualité abordable le taux de mortalité infantile est réduit de moitié et la mortalité maternelle d'un tiers depuis l'an 2000. Par ailleurs les nouvelles estimations s'élèvent à 6.2 millions d'enfants sous 15 ans qui sont morts en 2018 et à plus de 290.000 femmes qui sont mortes par raison des complications de grossesse et d'accouchement en 2017. Parmi ces enfants, les 5.3 millions qui sont morts dans les 5 dernières années, presque la moitié sont morts dans le premier mois de leur vie.

La 14^{ème} Réunion de COMEC Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté tenue le 6 Novembre 2019 s'est concentrée sur la mortalité infantile et la mortalité maternelle dans les Pays Membre et a conclu des recommandations sur la politique pour être présentées au 35^{ème} COMEC Ministérielle Session. Lors de la réunion un rapport d'étude intitulé « La mortalité infantile et la mortalité maternelle dans OCI : Progrès à 2030 » est pris en considération par les participants.

Le rapport d'étude susmentionné a montré que, globalement, la mortalité maternelle a baissé de 44% entre 1990 et 2015 tandis que cette baisse a été plus lente dans les Pays Membres- approximativement 29 %. Similairement la baisse au taux de mortalité infantile a été beaucoup plus lente dans les pays OCI par rapport au Monde entier. Ces niveaux sont réalisés dans les ordres de 41,2 % et 58 % respectivement. Globalement la moitié (46.4 %) de la mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans, s'est réalisée dans les pays d'OCI. Selon les données du rapport le faible niveau d'éducation des femmes, l'accès limité aux services de santé dans les régions rurales, les contraintes financières qui empêchent les femmes d'accéder aux médicaments essentiels, aux visites médicales postnatales et de réaliser l'accouchement chez les institutions de santé sont les principaux défis rencontrés dans beaucoup de pays d'OCI.

Tenant compte de ces défis, la 14^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté a formulé les recommandations politiques suivantes :

- 1- Développer une stratégie / politique pour améliorer l'accès aux soins de santé maternelle, néonatale et infantile (SMNI) et assurer une répartition équitable des prestataires de soins de santé
- 2- Améliorer le fonctionnement du système de santé et la qualité des soins de SMNI grâce à la formation et à la mise en pratique des protocoles de normes de soins recommandés, ainsi qu'à un suivi régulier de ces normes

- 3- Améliorer le continuum des soins de santé maternels, néonataux et infantiles pour assurer des services ininterrompus avant et pendant la grossesse, l'accouchement et la période post-partum, notamment en développant des programmes spécifiques de transferts monétaires conditionnels
- 4- Développer / améliorer des systèmes intégrés de gestion de l'information sur la santé permettant de surveiller le niveau de soins de la SMNI et de signaler les naissances et les décès, y compris les décès maternels, aux niveaux national et local
- 5- Développer des programmes éducatifs durables sur les soins de santé destinés aux femmes et aux enfants fournis à la communauté en vue d'éliminer les inégalités liées au faible niveau d'éducation

• **Financement de Projets du COMCEC**

Par le biais de son Mécanisme de Financement de Projets, le BCC accorde des subventions aux projets de coopération multilatéraux des États Membres et des institutions de l'OCI travaillant dans le domaine économique.

Deux projets ont été instaurés par la Gambie et l'Indonésie dans la zone de coopération pour l'allègement de la pauvreté en 2018 dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC. La Gambie a mis en œuvre le projet intitulé «Formation sur l'esprit d'entreprise pour les enseignants dans les Pays de l'OCI sélectionnés» avec le Sénégal et le Cameroun. L'objectif du projet était de familiariser les enseignants aux compétences en entrepreneuriat, afin de renforcer davantage les capacités de production des élèves. Le projet comprenait un programme de formation qui conduirait à la modernisation et à l'intégration des modules sur l'entrepreneuriat dans les programmes scolaires de la Gambie et des pays partenaires.

L'Indonésie a mis en œuvre le projet intitulé «Amélioration du système de guichet unique pour la protection sociale et la réduction de la pauvreté dans les Pays de l'OCI». Dans le cadre de ce projet, les pays partenaires étaient le Pakistan, le Bangladesh et l'Azerbaïdjan. Le projet visait à améliorer la capacité des facilitateurs locaux et de la communauté de mentors en matière de protection sociale et de programme d'allègement de la pauvreté.

La Turquie, le Suriname, le Nigéria, l'Afghanistan et le SESRIC ont mis en œuvre cinq projets dans le domaine de la coopération pour l'allègement de la pauvreté en 2019 dans le cadre du financement de projets du COMCEC. Le projet de la Turquie, intitulé «Élaboration de lignes directrices sur les systèmes de protection sociale (SSN) pour les pays de l'OCI», vise à promouvoir la mise en place de systèmes d'information de gestion pour les programmes de protection sociale et à étendre la couverture des systèmes existants dans les pays membres. Pour ce faire, il est prévu de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des Pays Membres de l'OCI dans les systèmes SSN avec le partenariat de l'Indonésie, du Sénégal, de la Tunisie, de l'Iran et de la Gambie. Dans cet objectif, une formation et un atelier a été organisé par l'Indonésie, l'Iran, la Tunisie et la Gambie. Lors du programme de formation les participants sont informés sur le rôle des technologies de l'information pour la fourniture de services efficaces, transparents et responsables par SSN. Lors de l'atelier de travail les États membres se sont concentrés sur l'analyse des différents modèles nationaux de systèmes de SSN et fournir des directives de SSN adaptables et applicables pour les pays de l'OCI

Le projet du Suriname intitulé «Augmenter la capacité des centres d'enseignement professionnel pour les handicapés dans les pays de l'OCI sélectionnés» vise à accroître la capacité institutionnelle des centres de formation destinés aux personnes handicapées, à développer le programme des centres de formation et à renforcer les capacités humaines des enseignants. Conformément à ces objectifs, un programme de formation sur le développement

des compétences professionnelles pour les enseignants et un programme pour les centres de formation dans les pays de l'OCI ont été organisés avec la participation des pays partenaires, la Guyana et la Turquie.

Le Nigéria met en œuvre le projet intitulé «Renforcement de l'enseignement technique et professionnel pour l'autonomisation à la base dans les pays de l'OCI» avec le partenariat de la Gambie, et de la Turquie. Le but du projet est de placer la situation et les besoins actuels en matière de formation professionnelle des jeunes et des femmes dans les pays de l'OCI afin de les réintégrer davantage dans l'économie et d'assurer un développement durable. À cet égard, un atelier de travail a été organisé pour identifier les lacunes et évaluer les besoins des systèmes d'enseignement technique et professionnel dans les pays de l'OCI afin de créer une feuille de route et d'aborder la création d'emplois pour les groupes vulnérables.

Le projet de l'Afghanistan, intitulé «Améliorer la qualité de l'éducation grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les pays de l'OCI», vise à améliorer l'accès des enfants défavorisés à un enseignement qualifié dans les régions rurales d'Afghanistan grâce aux TIC. Les pays partenaires sont l'Iran, la Palestine et la Turquie. Un atelier de travail a été organisé pour partager les meilleures pratiques afin d'améliorer la qualité de l'éducation par le biais des TIC pour les enfants défavorisés des zones rurales des pays membres de l'OCI.

Le projet «Développement des compétences numériques dans les pays de l'OCI» du SESRIC vise à présenter la relation entre la numérisation et l'enseignement professionnel, en déterminant l'effet de la numérisation sur l'enseignement professionnel et en suggérant les politiques nécessaires pour gérer la transformation numérique dans les pays de l'OCI. Les partenaires du projet sont Azerbaïdjan, le Bénin, la Gambie, l'Indonésie, l'Iran, l'Irak, la Jordanie, la Malaisie, le Maroc, le Pakistan, la Palestine, l'Arabie Saoudite, le Sénégal, le Soudan, la Tunisie et la Turquie. Dans le cadre du projet, un atelier de travail a été organisé sur l'état actuel et les besoins en matière de numérisation de la main-d'œuvre et des économies des pays de l'OCI afin de créer une feuille de route.

- **Programmes en cours pour réduire la pauvreté dans le cadre du COMCEC**

Autres programmes en cours pour l'allègement de la pauvreté dans le cadre du COMCEC sont : Le Programme Spécial pour le Développement de l'Afrique - PSDA (au sein de la Banque Islamique de Développement) et le Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement - FSID (au sein de la Banque Islamique de Développement) et le Programme de Formation Professionnelle de l'OCI (OCI-PFP) (au sein du SESRIC).

- Le Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID) est un fonds spécial créé dans le but de réduire la pauvreté et axé sur le développement humain, l'agriculture, le développement rural et les infrastructures de base. Le budget ciblé du Fonds est d'US\$ 10 milliards. En octobre 2019, le capital libéré s'élevait à 2.585 milliards de dollars américains. Le bénéfice net du FSID en 2019 est estimé à 86,32 millions de dollars contre 84,22 millions de dollars en 2018. Le FSID a également approuvé 9 projets et programmes s'élevant à 83,0 millions de dollars en 2019. Ces projets, guidés par la Politique de la IsBD sur l'Allègement de la Pauvreté, ont alloué aux secteurs en faveur des pauvres, tels que l'approvisionnement en eau, la santé, l'éducation et le développement rural.
- Le Programme spécial pour le développement de l'Afrique (PSDA) est un autre programme mis au point pour alléger la pauvreté dans les États Membres africains mis en œuvre par le Groupe de la BID.. Un programme similaire a succédé dans le Cadre de Coopération de la BID pour l'Afrique (Déclaration de Ouagadougou) mis en œuvre par la BID pour les pays d'Afrique subsaharienne (ASS) de 2003 à 2007. Le SPDA a été validé en 2008 et mis en œuvre sur une période de cinq ans se terminant

en 2012. Bien que les approbations aient pris fin en novembre 2012, la mise en œuvre des projets approuvés s'est poursuivie. Le capital ciblé du PSDA est de 12 milliards de dollars. Le montant total des approbations a dépassé les 5 milliards de dollars depuis le début du Programme. Le Groupe de la BID finance des projets (en cours et futur) dans les secteurs de l'infrastructure, de l'éducation, de la santé et de l'agriculture dans 22 pays africains.

- Le Programme d'Éducation Professionnelle et de Formation des Pays Membres de l'OCI (EPF-OCI) est mis en œuvre par le SESRIC afin de renforcer les capacités des pays membres dans le domaine de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels. Le programme EPF-OCI officiellement lancé par le Sommet Economique du COMCEC tenu à Istanbul, en Turquie, le 9 novembre 2009, soutient les activités des États membres en améliorant les compétences de la population en fonction des besoins et des priorités du marché du travail par le biais de partenariats intra-OCI au niveau institutionnel.

